JIRO SY RANO MALAGASY



DIRECTION GENERALE: 149, Rue RAINANDRIAMAMPANDRY - ANTANANARIVO - BP: 200

ADRESSE TELEGRAPHIQUE: JI. RA. MA C.C.P 21 441 - ANTANANARIVO B. N. I. CL: 01 17355 VAR R.C.: 2004 B 00553 STATISTIQUE N°: 40100 11 1957 0 10005

1000000704 NIF TELEPHONE 22 200 31 AN TANANARIVO

Fax: 261.20.22.383.06 -E-mail: dg@jirama.mg

DECISION N°DG/DPAL/

DECLARANT « INFRUCTUEUX » L'APPEL D'OFFRES RELATIF AU DAO N° AO 97 235 - E PORTANT FOURNITURE DE MATERIELS DE TRAVAUX, RATISSAGE et NORMALISATION DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE, REPARTIE EN SIX LOTS: - Lot n°1: Compteurs Mono (10/40A-20/60A) et triphasé (10/30A-20/60A-30/90A) - Lot n°2: Disjoncteurs non différentiel Mono (5/15A-10/30A) et triphasé (10/30A-30/60A) - Lot n°3: Divers cables de branchement et de réseau - Lot n°4: Connecteurs et accessoires d'ancrage - Lot n°5: Tableaux bois 30x60cm - Lot n°6: Poteaux bois 9m C

Le DIRECTEUR GENERAL de la JIRAMA.

- Vu la Constitution :
- Vu la loi N°2016 055 du 25 janvier 2016 portant Code des Marchés Publics et ses textes subséquents ;
- Vu l'ordonnance N°075-027 du 17 Octobre 1975 portant création de la Société Jiro sy Rano Malagasy (JI.RA.MA.) et fixant les statuts de ladite Société, modifiée par le décret n° 2008-971 du 20 Octobre 2008:
- Vu le décret n° 2006-343 du 30 mai 2006 portant l'instauration du Code d'éthique des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019-097 du 13 Février 2019 fixant les attributions du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2019-1407 du 19 Juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret du 19 Décembre 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société JIRO SY RANO MALAGASY (JI.RA.MA);
- Vu le décret n°2020-997 du 20 Août 2020 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2020-070 du 29 Janvier 2020 modifié et complété par le décret N°2020-597 du 04 Juin 2020 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Sur proposition de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).

DECIDE

Article 1

En application de l'article 56 de la loi N° 2016 - 055 du 25 janvier 2016 portant Code des Marchés Publics, est déclaré « INFRUCTUEUX », le DAO N°AO 97 235-E relatif à la fourniture de matériels de travaux, ratissage et normalisation de branchement électrique, répartie en six lots, pour le lot n°1: Compteurs Mono (10/40A -20/60A) et Triphasé (10/30A - 20/60A - 30/90A).

Article 2

La Personne Responsable des Marchés Publics, le Directeur Principal Approvisionnement et Logistique, le Directeur principal Electricité et le Directeur Principal Financiers sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

DAALN

Vonjy Andriamang Directeur Général de la Jiro sy RAno MAlagasy